



Syndicat UNSA Territoriaux Ville de Marseille

**Déclaration sur dossier
CST du 03 AVRIL 2024**

Dossier 8 - Evolutions apportées à l'Entretien professionnel à compter de l'année 2024

L'UNSA est favorable de manière générale à toutes évolutions apportées pour clarifier et simplifier l'entretien professionnel qui sous l'ancien format pouvait porter à interrogation sur certains items tant certains métiers n'étaient pas en adéquation avec ceux-ci.

Pourtant, en rentrant dans le détail des évolutions proposées nous resterons extrêmement prudent sur ce dossier qui de manière globale aurait mérité plus de prise en compte des demandes de modifications de l'ensemble des organisations syndicales.

En effet, nous vous l'avons exposé en séance préparatoire, la part de subjectivité dans l'évaluation finale est trop importante. Celle-ci ne repose plus sur des critères mesurables et quantifiables et sera source d'interprétation, quelle soit d'ailleurs positive ou négative.

L'UNSA est donc totalement contre l'instauration d'un menu «déroulant» pour l'appréciation finale. Nous souhaitons que soit maintenue l'évaluation automatique et logique qui n'est autre que le résultat généré par la moyenne des appréciations inscrites au fil des différents nouveaux critères lors de l'évaluation.

Si vous estimez que des critères sont plus importants que d'autres, il suffit alors de les pondérer. Si l'outil informatique utilisé actuellement ne le permet pas encore il faut travailler sur la résolution technique de ce problème. Il ne faut pas le contourner en évoquant un menu déroulant

qui enlèverait toute objectivité à cette évaluation et deviendrait totalement arbitraire pour les agents.

Si nous vous avons demandé en intersyndicale (et nous vous remercions d'avoir accédé à notre requête Mme Fournier) de retirer la deuxième partie du dossier qui lie l'entretien professionnel à la campagne de promotion c'est pour éviter une nouvelle fois une campagne de promotion tumultueuse tant la justification de la nomination de certains agents n'a pas respecté les règles. Actuellement, un cas bien précis fait bien des remous au sein des secrétariats des élus de l'Hôtel de Ville. Vous en avez très certainement connaissance M. Le Président.

Sur le point des promotions internes que nous serons donc amenés à discuter de manière plus précise, pour l'UNSA le critère déterminant « de faisant fonction » devra être précisé et formaliser.

L'UNSA propose d'ores et déjà que cet élément soit inscrit sur l'intitulé de la fiche de poste, sur la nomination du poste de l'agent. De plus, les entretiens durant lesquelles devront désormais être évoqué la promotion interne ou l'avancement de grade devront s'appuyer sur cet intitulé de fiche de poste.

Enfin, sur ce dossier, la problématique principale est la temporalité de sa mise en œuvre. Les entretiens n'ont toujours pas commencé. Il est prévu une fin des entretiens fin juillet officiellement. Dans la pratique nous savons tous que ce délai ne sera pas respecté et qu'au mieux la campagne sera terminée en septembre.

Il y aurait donc eu une incohérence frappante sur le fait qu'il faille fixer des objectifs, évaluer l'agent alors que l'année sera écoulée pour moitié ou plus. En effet, Comment déterminer un avancement sur un entretien qui est fait si tard ?

Au regard de l'ensemble de ces éléments, nous sommes donc satisfaits que la partie 4 de ce dossier soit retirée et travaillée en concertation avec l'ensemble des organisations syndicales de la manière la plus sereine possible tant il peut être sujet de crispation importante pour l'ensemble des agents que nous représentons.